



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 12 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 12 mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	07/03/2022
En exercice	15	Date de la séance	12/03/2022
Présents	13	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		X	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Pascal LIPPS

**N° 2022/01-1203- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES CESSIONS DE PARCELLES
COMMUNALES APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a été menée pour permettre la cession partielle de l'espace public du lotissement Le Vallon (AI n°38) correspondant au chemin d'accès de la propriété référence AI 32 sis 165 Impasse du Vallon et la cession de la parcelle AH 150 sis Passage du village, au lieu-dit Gaussens.

L'avis favorable de ces cessions mentionné dans le rapport du commissaire-enquêteur confirme que ces deux espaces communaux n'ont pas d'utilité publique hormis pour les propriétaires des parcelles limitrophes qui en ont fait la demande d'acquisition.

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-enquêteur, le conseil municipal confirme ses deux précédentes délibérations :



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

Berger
Levisait

ID : 033-213305428-20220312-2022011203-DE

- **Autorise** les cessions partielles de l'espace public correspondant à une partie de la parcelle AI n°38 sis Impasse du Vallon (180 m²) et de la parcelle cadastrée AH 150, sis Passage du village, au lieudit Gaussens (25 m²);
- **Décide** que chacune de ces parcelles seront vendues à l'euro symbolique ;
- **Décide** que les acquéreurs s'acquitteront des frais de bornage et des frais notariés liés à ces ventes.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 15 mars 2022

Pour copie conforme,
Le Maire,
Dominique BEC

